



15ème législature

Question N° : 36496	De M. Ludovic Pajot (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >arts et spectacles	Tête d'analyse >Situation des professionnels de la danse	Analyse > Situation des professionnels de la danse.
Question publiée au JO le : 23/02/2021 Question retirée le : 27/04/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la danse. La crise sanitaire qui a débuté en 2020 a eu pour conséquence la mise à l'arrêt de nombreuses activités. La culture au sens large a été parmi les premiers secteurs touchés et la quasi-totalité des activités de ce domaine pourtant essentiel est toujours à l'arrêt. Parmi ces acteurs du monde culturel touchés par les conséquences économiques de la crise se trouvent notamment les professionnels du secteur de la danse. Comme dans d'autres branches, une forte disparité existe au sein de cette catégorie spécifique du monde culturel entre ceux pouvant poursuivre une activité et ceux ne le pouvant pas. Depuis le 14 décembre 2020, le principe reste celui de l'impossibilité pour les établissements d'enseignement artistique, catégorie à laquelle appartiennent les écoles de danse, d'accueillir des adhérents majeurs. En pratique, cela représente près de 70 % de la fréquentation de ces établissements, entraînant ainsi une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 %. Il semblerait qu'une différence de traitement existe selon les zones géographiques en matière de droit à bénéficier du fonds de solidarité. Dans cette optique, il lui demande donc de bien vouloir lui faire un état des lieux de la situation des professionnels du milieu de la danse, ainsi que de lui confirmer que l'ensemble des professionnels concernés par les mesures de restriction d'accueil pourront bénéficier du fonds de solidarité dans l'attente de pouvoir de nouveau accueillir l'ensemble de leurs adhérents.